



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 MARS 2023

DCM 23/009

CULTURE - Candidature pour l'attribution du label « Patrimoine d'intérêt régional » pour la maison sise 26 avenue Victor-Schoelcher à Houilles, dite « maison Schoelcher »

République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil municipal
se compose
de 39 membres

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de 39

Le 09 mars 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 03 mars 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M. de CAMARET Gilles, M^{me} BROUTIN Gaëlle, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M. CADIOT Laurent, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine
- M. SIMONIN Sébastien
- M^{me} DUFOUR Florence
- M^{me} GOUAR Saraa
- M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine
- M^{me} COLLET Jennifer
- M^{me} MICHEL Fleur

par M^{me} MARTINHO Sandrine
par M^{me} SIMONIN Elsa
par M. BORDES Joël
par M. MAGA Sylvère
par M. CHAMBERT Julien
par M. LECLERC Grégory
par M. GOUT Christophe

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} OROSCO Claire à 19h10 (a pris part à tous les votes excepté celui du procès-verbal)
- M^{me} COLLET Marina à 19h51 (a pris part à tous les votes excepté celui du procès-verbal)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle, à 22h40 (a pris part à tous les votes)

ABSENCE :

- M. PARIS Benoît



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 MARS 2023

DCM 23/009

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Objet : Candidature pour l'attribution du label « Patrimoine d'intérêt régional » pour la maison sise 26 avenue Victor Schoelcher à Houilles, dite « maison Schoelcher »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de solliciter le label « Patrimoine d'intérêt régional » auprès de la Région Ile-de-France,

Considérant que ce label poursuit une triple finalité : identifier les éléments et ensembles architecturaux d'intérêt patrimonial régional, sensibiliser les propriétaires et élus à l'intérêt historique et architectural de ces patrimoines, valoriser ces derniers à travers des outils de diffusion et de rayonnement à l'échelle locale, régionale et nationale,

Considérant l'intérêt de valoriser le patrimoine oivillois et la « maison Schoelcher » à l'échelle locale et régionale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (28 voix pour dont 27 du groupe Houilles la Ville que j'Aime et 1 de M. Mégret du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire ; 10 abstentions dont 7 du groupe ID COMMUNE, 1 de M. Héraud, 1 de M^{me} Belala et 1 de M^{me} Dupla du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire),

Article 1^{er} : DÉCIDE de déposer sa candidature à la labélisation de la maison sise 26 avenue Victor Schoelcher à Houilles au titre du dispositif « Patrimoine d'intérêt régional » auprès de la Région Ile-de-France,

Article 2 : DÉCIDE de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 17 MARS 2023

Publication effectuée le : 17 MARS 2023

Exécutoire ce jour : 17 MARS 2023

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20230317-DCM23-009-A1
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'État et de publication et/ou notification.